

# RÉUNIONS PUBLIQUES

Schéma d'Aménagement et de Gestion de Eaux (SAGE)



*Comment se fait la gestion de l'eau sur votre territoire ?*

Syndicat Mixte du Bassin Versant  
de l'Armançon  
58, ter rue Vaucorbe - 89700 Tonnerre



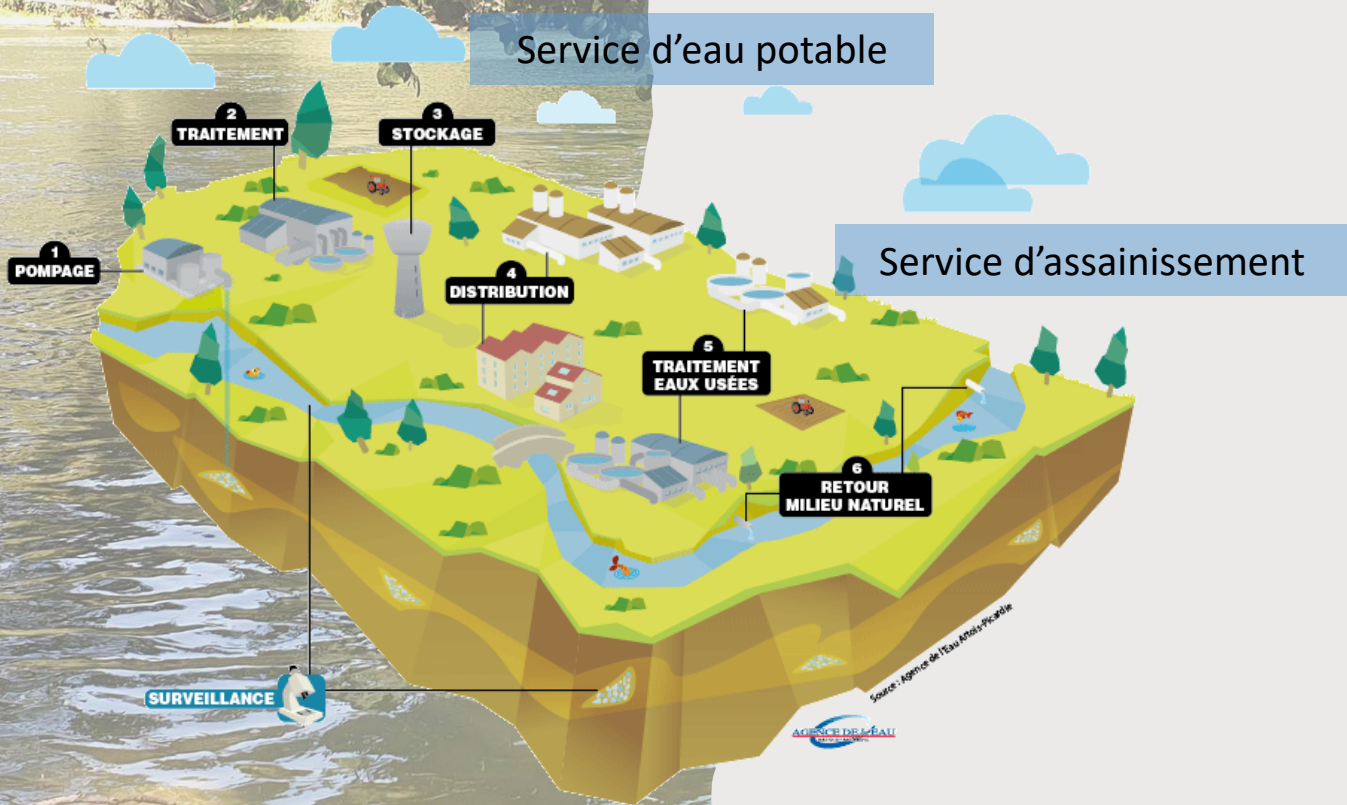
# La gestion de l'eau

Le « petit cycle de l'eau »

Cycle domestique

Le « grand cycle de l'eau »

Cycle naturel



Maîtres d'ouvrage eau potable/assainissement

Compétence GEMAPI

GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le Schéma d'Aménagement et de  
Gestion des Eaux,

**Le SAGE,**

**Qu'est-ce que c'est ?**

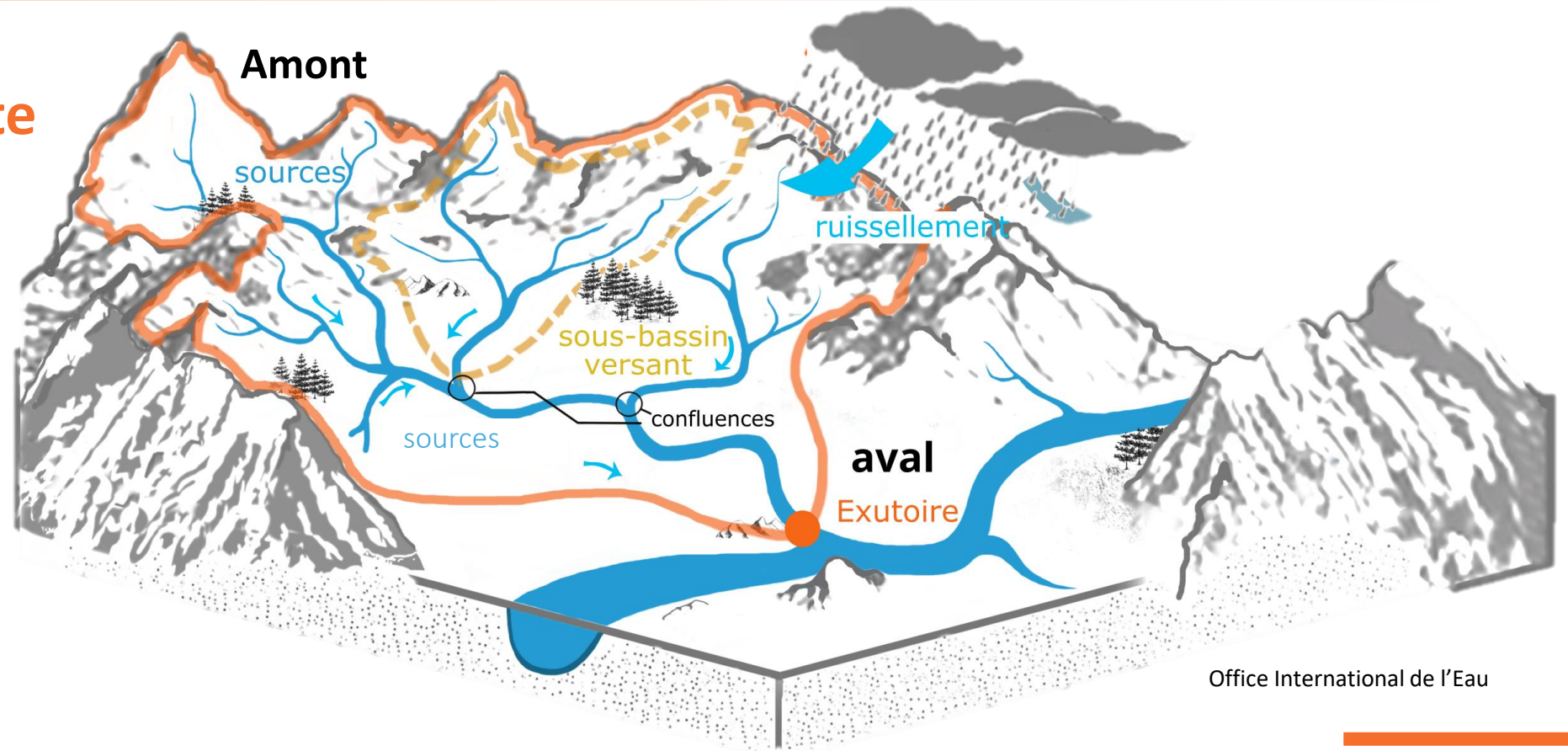


# Bassin versant

Espace géographique délimité selon des critères naturels dans lequel **toutes les eaux s'écoulent dans la même direction** vers un même cours d'eau, lac ou nappes souterraines.

Chaque bassin versant est unique et chaque aménagement ou utilisation d'eau peut avoir une influence sur la qualité et la quantité des ressources du bassin versant. **L'eau n'ayant pas de frontière**, c'est donc à cette échelle qu'il est important de veiller à un **équilibre entre les usages**.


Ligne de crête



# Qu'est-ce que le SAGE ?

---

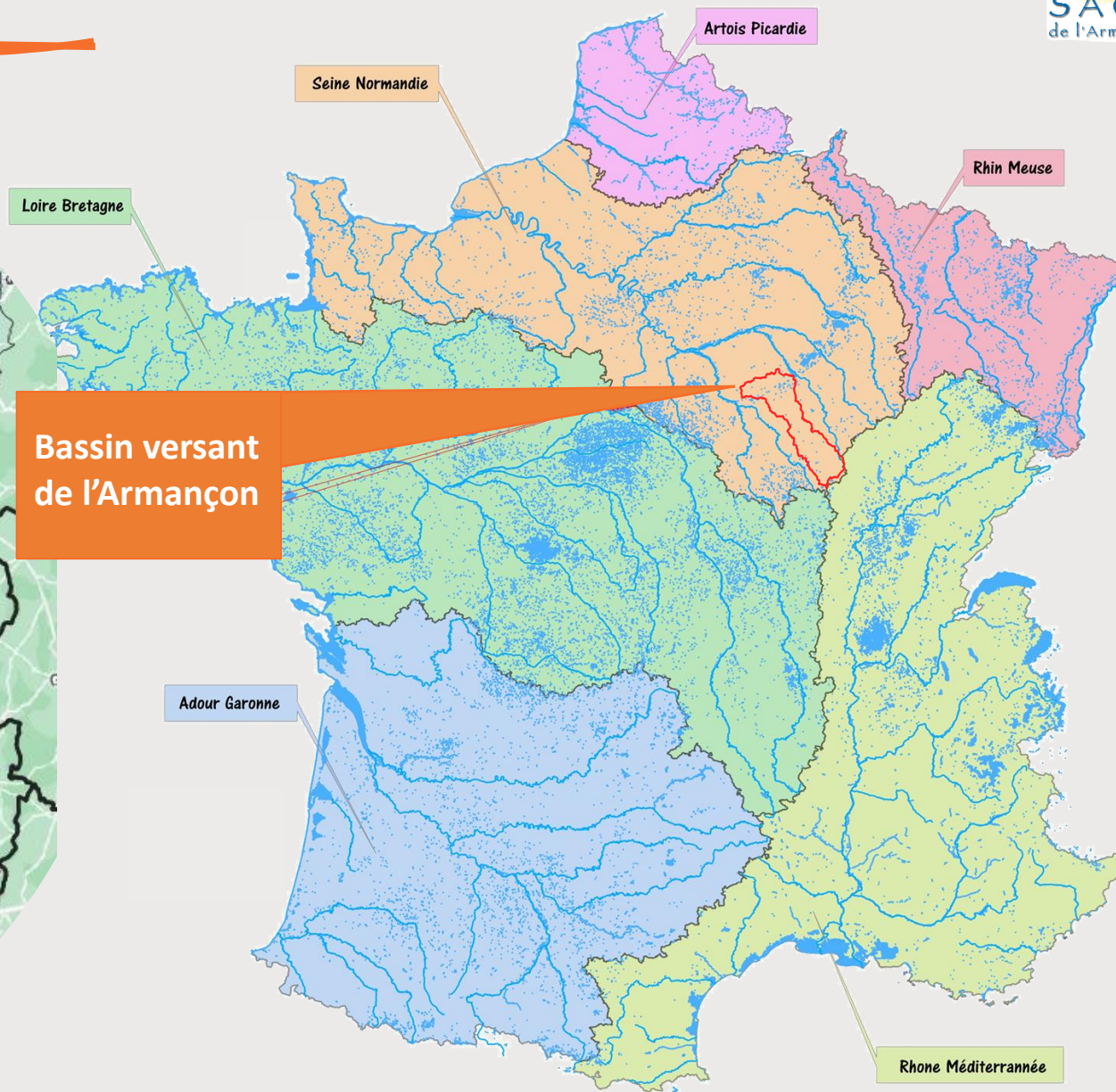
Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** est un document qui définit, les **objectifs et les orientations** d'utilisation et de protection des ressources en eau et des milieux aquatique sur un territoire appelé **bassin versant**

A white target icon with a central bullseye and crosshairs, set within a teal water drop shape.

## OBJECTIFS

- ❖ Réunir les usagers de la ressource en eau du territoire afin d'élaborer une **stratégie collective**
- ❖ Concilier les activité humaines et économiques avec la **protection des milieux aquatiques**

# Situation géographique



# Le SAGE, un outil pour gérer l'eau



Crée, en même temps que le SDAGE, par la loi sur de 1992 en vue d'assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau

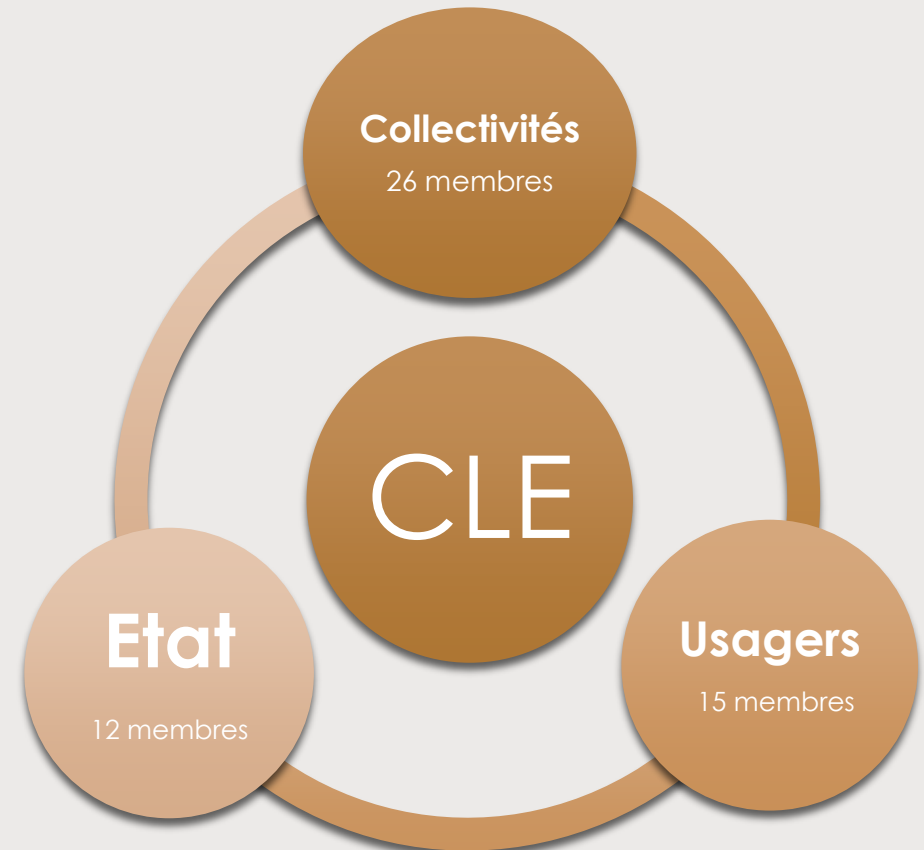
Le SAGE est une **démarche** qui constitue une déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale afin de répondre aux **enjeux spécifiques** du territoire.

Il n'a aucun caractère obligatoire et a vocation à naître d'une **volonté politique locale**.



# Le SAGE, une démarche collective pour des décisions partagées

Implique l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire, regroupés au sein d'une **assemblée délibérante** :  
la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, offre un espace de discussion et de prise de décisions



*Une fois le SAGE adopté, elle veille à la bonne application des prescriptions inscrites, ainsi qu'à la mise en place des actions*



# Le SAGE, un document avec une portée réglementaire

**Opposable aux décisions de l'administration** dans le domaine de l'eau et à certains documents dans le domaine de l'urbanisme

Contenant des **règles qui s'imposent directement à toute personne publique ou privée** pour l'exécution de toutes les Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités soumis à autorisation ou déclaration

Le SAGE peut donc avoir un impact sur :



**Les documents d'urbanisme**  
SCOT, PLU, PLUi,  
Carte communales



**Les programmes de collectivités et gestionnaires de l'eau**



**Les décisions administratives**



**Les usagers**  
Pêcheurs,  
agriculteurs,  
aménageurs...

# Le SAGE de l'Armançon

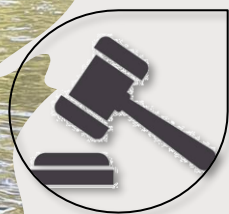


# Le SAGE de l'Armançon, ce qu'il a apporté



## Echanges entre acteurs

Dialogues, partage des connaissances et réflexions stratégiques



Un règlement qui permet de préserver les milieux et la qualité de l'eau



## Acquisition de connaissances

Inventaire zones humides  
Diagnostics petits cours d'eau...

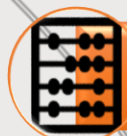
## Outils opérationnels



Contrat Global  
Contrat  
territoriaux Eau/  
Climat

Programme d'action  
et de prévention des  
**inondations**  
(PAPI)

# Pourquoi une révision ?



Réaliser un bilan approfondi de la mise en œuvre du SAGE



Garder une vision prospective



Mettre à jour l'état des lieux et le renforcer avec les connaissances acquises



Inclure le changement climatique



Renforcer le sens et la légitimité du Règlement



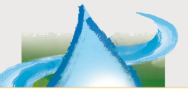
Inclure le Canal de Bourgogne



Aller plus loin dans la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

# Les enjeux du SAGE de l'Armançon

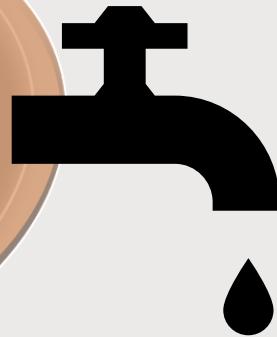




Assurer une gestion durable et équilibrée de la ressource eau notamment avec les effets du changement climatique.



Réduire tous les prélèvements  
Objectif :  
-25 % d'ici 2034



Encadrer les nouveaux prélèvements

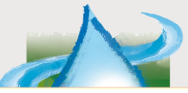


Améliorer le fonctionnement du canal de Bourogne

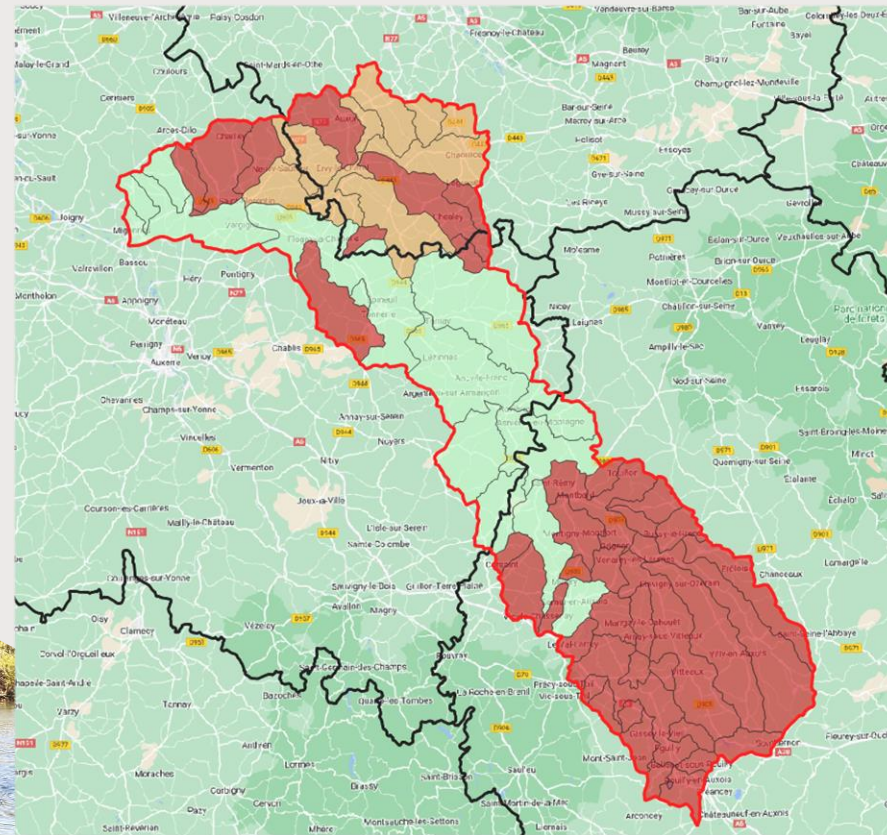
Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Serein- Armançon



# APPLICATION



Assurer une gestion durable et équilibrée de la ressource eau notamment avec les effets du changement climatique.



- Les prélèvements > 100 000 m<sup>3</sup> sont soumis à une étude d'incidence prenant en compte les effets cumulés du prélèvement sur la ressource.
- Les prélèvements sont limités à 50 000 m<sup>3</sup>.
- Les prélèvements sont limités à 10 000 m<sup>3</sup>.
- Autorisé de prélever dans les eaux de surfaces quand le débit des cours d'eau est important

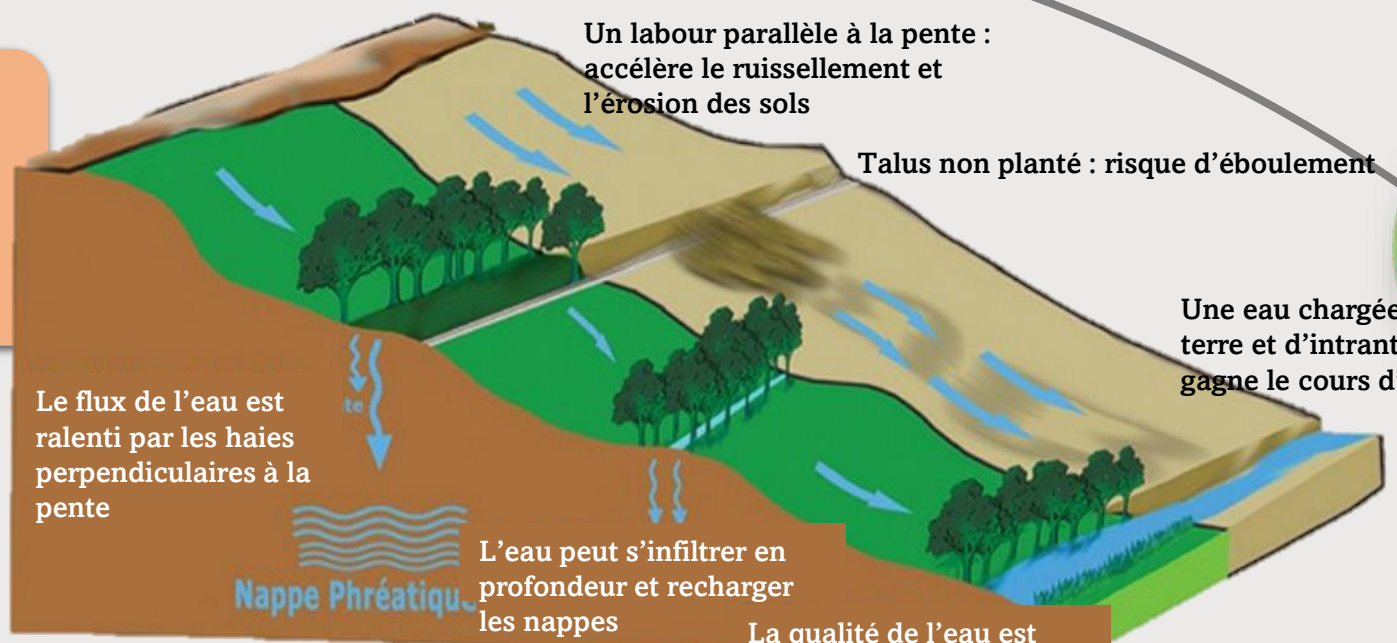




# Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles



Protéger les haies sur les axes de ruissellement et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol



Source : Breizh bocage Fougères



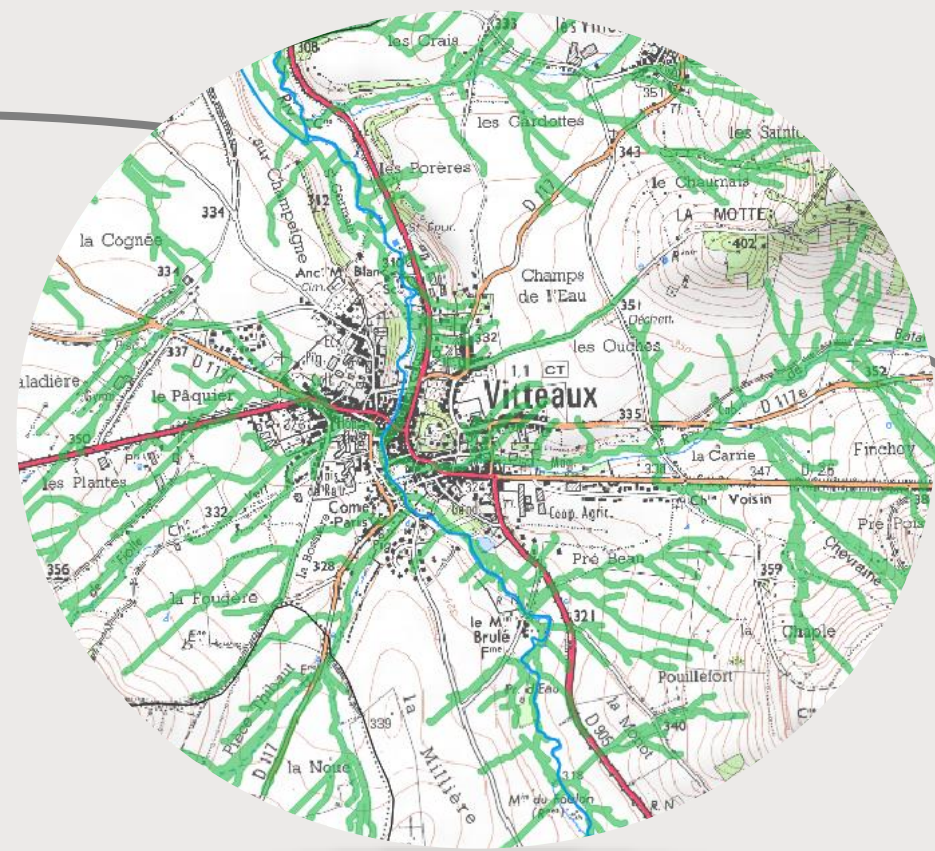




# Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles



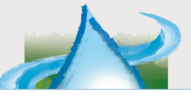
Protéger les haies sur les axes de ruissellement et améliorer l'infiltration de l'eau dans le sol



## APPLICATION

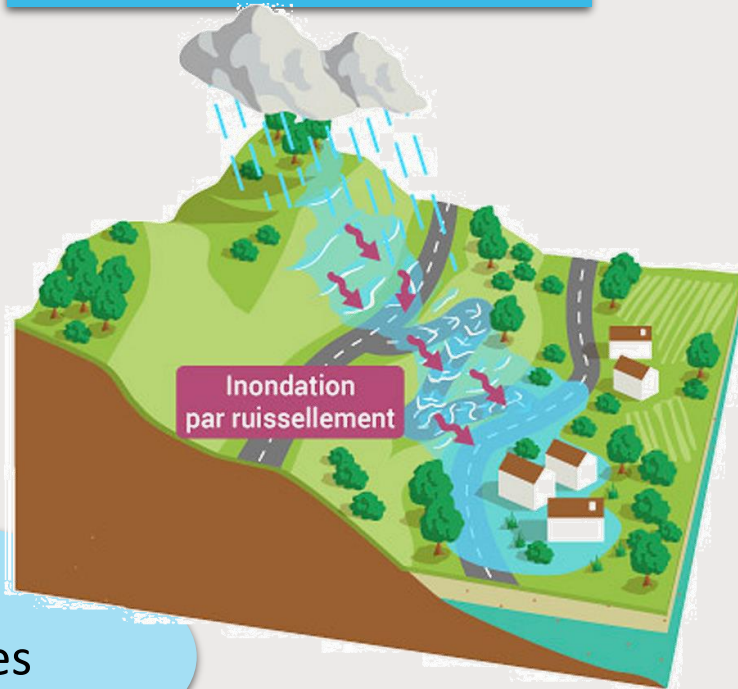
Interdire la destruction des haies sur les axes de ruissellement



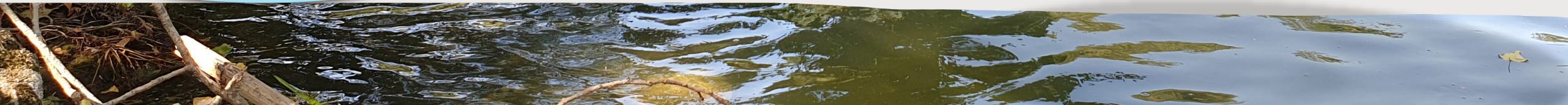


## Rendre le territoire plus résilient face au risque inondation

**Protéger les biens et les personnes**



Interdiction de construction sur les axes de ruissellement majeurs



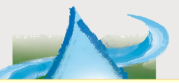


## Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles



Mettre en place des dispositifs tampons à la sortie des réseaux de drainage

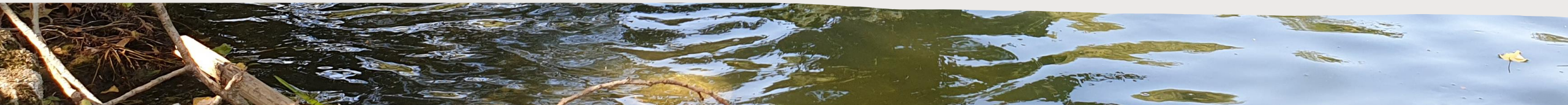




**Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles**



Favoriser l'élevage  
Maintenir les prairies





# Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles



Intégrer la gestion à la source des eaux pluviales

Polluants transportés par l'eau

Inondations





Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles



Pluie courante  $\leq 10$  mm /j

Pluie moyenne à forte  $> 10$  mm /j

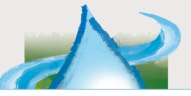
Infiltration totale

Pas de ruissellement

Infiltration selon la capacité du sol

Ruissellement : régulation des eaux pluviales

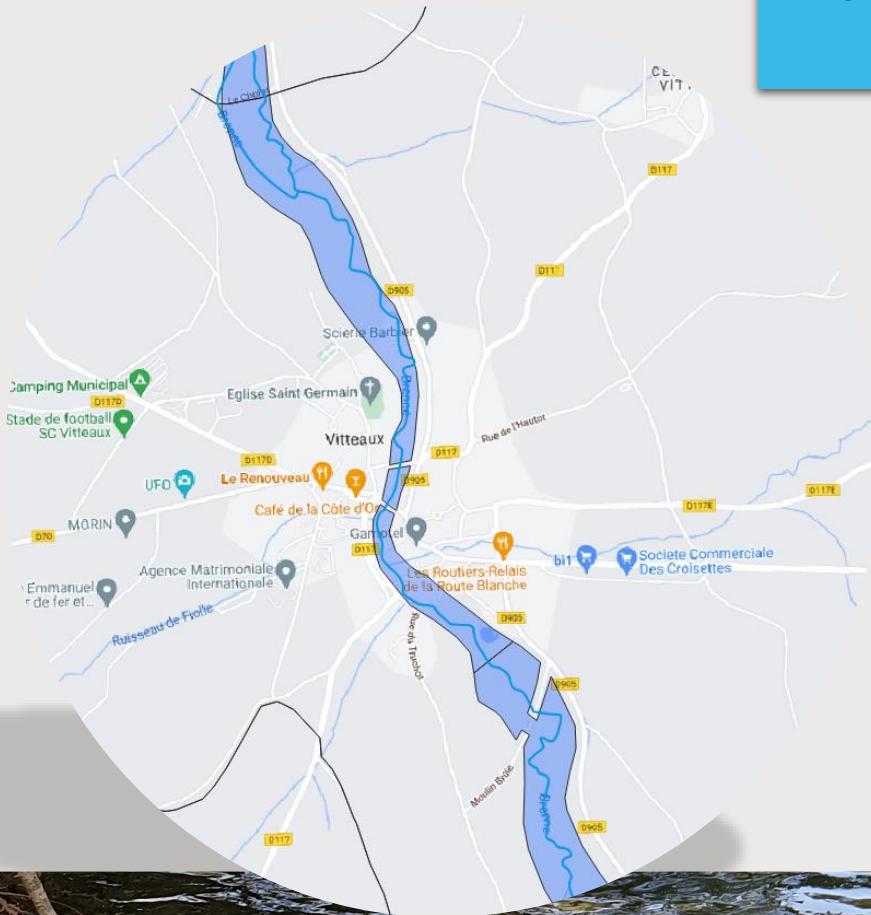




## Rendre le territoire plus résilient face au risque inondation

**Protéger les biens et les personnes**

Ne pas ouvrir de nouvelles zones constructibles en zones inondables





# Restaurer et préserver la qualité des eaux souterraines et superficielles



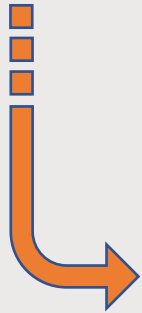
Encadrer les rejets au milieu



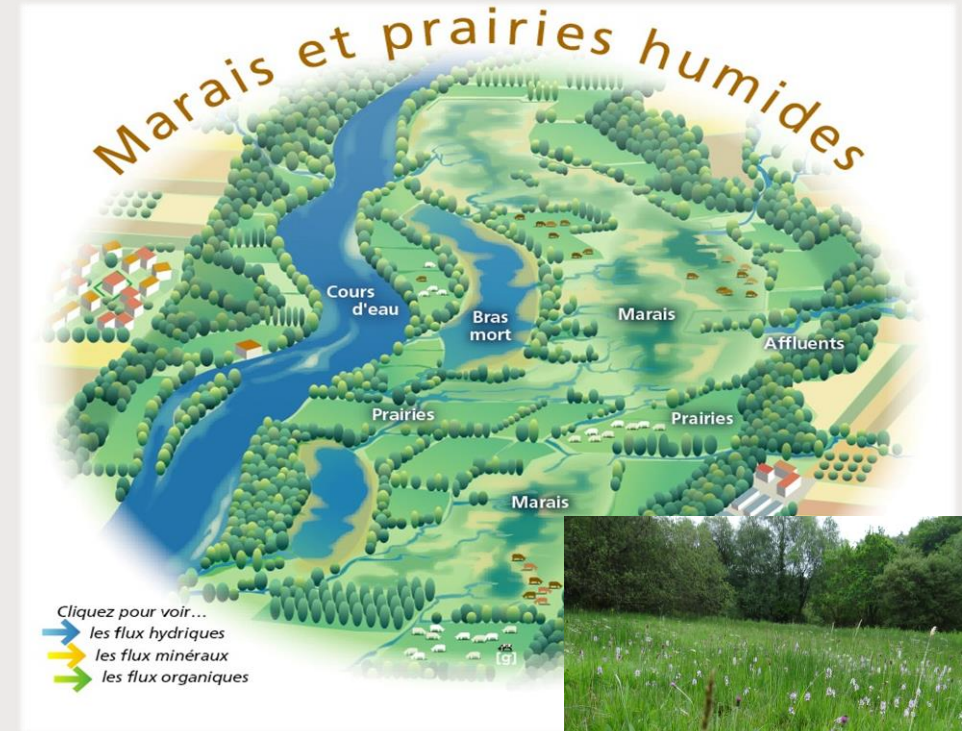


# Zone humide

Terrain régulièrement **inondé** ou **gorgé d'eau**, de manière **permanente** ou **temporaire**. Des espèces typique, adaptées à ces conditions, s'y développent et créent des écosystèmes particuliers.



- Régulation des **inondations**
- Soutien des **étiages**
- Ralentissement des **ruissellements**
- « Puit » de **carbone**
- Réservoir de **biodiversité**
- Rétention des **particules**



Ecosystèmes le plus précieux sur le plan économique et parmi les plus riches du monde pour la biodiversité

# Les zones humides sont menacées !

Ecosystèmes les plus menacés à l'échelle national. Environ la moitié ont disparue entre 1960 et 1990

*Urbanisation, drainage, remblaiement, mise en culture, espèces invasives, prélèvements d'eau, imperméabilisation...*

Les conséquences pour l'Homme sont directes : dégradation de la qualité de l'eau, sécheresse accentuées, difficultés de régulation de crues, perte de biodiversité, disparition des paysages et perte de patrimoine...

**LES ZONES HUMIDES RÉGULENT LE CYCLE DE L'EAU**

**PROTECTION CONTRE LES SÈCHERESSES ET LES INONDATIONS**

JUSQU'À 15 000 M<sup>3</sup> D'EAU PAR HECTARE STOCKÉS PAR CERTAINS MILIEUX

MILIEU : PRAIRIE HUMIDE  
Mais aussi : étang, lagune, mangrove, roselière, tourbière...

## LES ZONES HUMIDES DÉPOLLUENT LES MILIEUX

**FILTRE NATUREL CONTRE LES MÉTAUX LOURDS, NITRATES ET PESTICIDES DANS LES EAUX**

PROTÉGER LES ZONES HUMIDES COÛTE 5 FOIS MOINS CHER QUE DE REMPLACER LEURS SERVICES

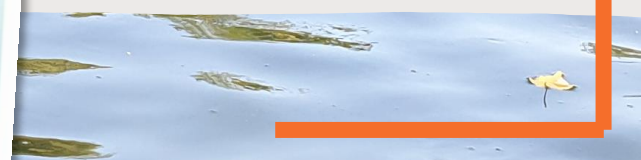
MILIEU : ROSELIÈRE  
Mais aussi : étang, lagune, mangrove, prairie humide, tourbière...

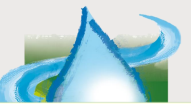
**LES ZONES HUMIDES ABRITENT UNE BIODIVERSITÉ INESTIMABLE**

**SITES DE REFUGE ET DE REPRODUCTION POUR LA FAUNE**

40% DE TOUTES LES ESPÈCES VÉGÉTALES ET ANIMALES MONDIALES DÉPENDENT DES ZONES HUMIDES

MILIEU : LAGUNE  
Mais aussi : étang, mangrove, prairie humide, roselière, tourbière...





Restaurer et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Protéger les zones  
humides



Interdiction de  
construction ou d'activité  
susceptible de dégrader  
les zones humides



# Tous concernés!



En tant qu'usagers de l'eau :

- Consommation de la vie quotidienne (150 L/j)
- Activité professionnelle

➤ Nous pouvons contribuer à la préservation de la ressource en modifiant nos pratiques

➤ **Donner votre avis sur la politique de l'eau**



Participation du public par voie électronique

# Les documents du SAGE



Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques



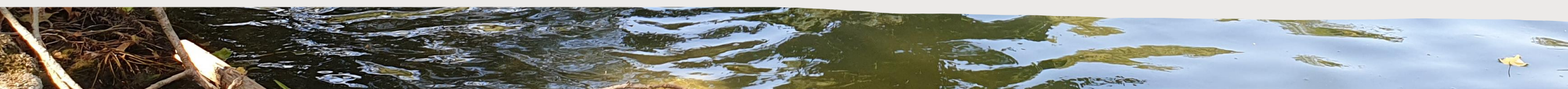
Le Règlement



Les annexes cartographiques qui viennent préciser les précédents documents



Le rapport environnemental qui analyse les effets du SAGE sur l'environnement





# Merci de votre attention

## POUR NOUS CONTACTER :

**Secrétariat de la Commission Locale de  
l'Eau du Bassin Versant de l'Armançon**

**SMBVA**

**58 ter, rue Vaucorbe  
89700 Tonnerre**

**Edouard BENOIT**

Chargée de Mission  
Projet de Territoire pour la Gestion  
de l'Eau Serein-Armançon

06 42 41 86 80

edouard.benoit@bassin-armancon.fr

**Léa MONTAGNON**

Animatrice du SAGE

06 71 75 94 71

lea.montagnon@bassin-armancon.fr



**Consultez notre site internet :**  
<http://www.bassin-armancon.fr/>



# Dispositions du SAGE

## Quantité

- Connaissance sur les ressources et les prélèvements
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Réduire tous les prélèvements
- Développer la vision et la réflexion autour du canal de Bourgogne de demain

## Qualité

- Favoriser un changement de système (agricole)
- Accompagner l'agriculture
- Maintenir les boisements et les surfaces en herbes
- Améliorer les systèmes d'assainissement collectifs
- Sensibiliser les acteurs sur les enjeux autour de la qualité de l'eau
- Préserver et développer les haies
- Observatoire du drainage et réalisation de dispositifs tampons
- Infiltration des eaux pluviales

## Milieux

- Diagnostic petits cours d'eau et zones humides
- Préserver les milieux aquatiques et humides
- Stratégie foncière
- Restaurations hydromorphologiques
- Diminuer le taux d'étagement des cours d'eau
- Application de la réglementation en vigueur (continuité écologique)
- Connaissance des plans d'eau et encadrer leur gestion
- Développer et protéger les haies et les mares

## Inondation

- Intégrer la connaissance de l'aléa inondation
- Réduire la vulnérabilité aux inondations par ruissellement
- Cartographier les Zones d'Expansion de Crues
- Améliorer la gestion de crise
- Développer la culture du risque

## Dynamique territoriale

- Communication et sensibilisation
- Valoriser les données
- Renforcer les liens eau-urbanisme
- Mise en œuvre du SAGE

## Règlement

- Encadrer les nouveaux prélèvements
- Encadrer la création des réseaux de drainage
- Maîtriser les impacts des eaux pluviales
- Encadrer les rejets au milieu
- Préserver les espaces de mobilité fonctionnels
- Encadrer la création des ouvrages dans le lit mineur des cours d'eau
- Encadrer la création des plans d'eau
- Encadrer l'extraction des matériaux alluvionnaires
- Encadrer la destruction des haies sur les axes de ruissellement
- Préserver les zones humides
- Ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes